



Documents à fournir

Cartes d'identités et Passeport biométriques

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les demandes de titres se font uniquement sur RENDEZ-VOUS.

RDV en ligne sur : <https://www.ferney-voltaire.fr/effectuer-vos-demarches/rendez-vous-en-ligne>

⚠ En cas de retard, de dossier incomplet, ou d'actes d'incivilités envers le personnel, le rendez-vous ne pourra pas être honoré. ⚠

- Documents à fournir **obligatoirement** lors du rendez-vous :

Présence du mineur obligatoire et accompagné de son responsable légal.

- Planche photos d'identités couleurs et conformes, récentes de moins de 6 mois, non découpée.
- Pré-demande à compléter en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
Pour toutes difficultés, s'adresser à :
Maison des services publiques : 167 Rue de Genève, 01170 Gex, 04.50.99.99.72
- Anciens documents d'identité : Carte d'identité et passeport. **ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES**
- Justificatif de domicile récent (Facture liée au domicile, Electricité, Eau, Gaz)
- Si vous êtes hébergé et majeur :
Attestation d'hébergement + Pièce d'identité de l'hébergeant + Justificatif de domicile.

- Pour les mineurs :
Pièce d'identité du parent ou tuteur légal présent. **ORIGINAL ET PHOTOCOPIE.**

- En cas de perte ou de vol :
Déclaration de perte (cerfa) à compléter en ligne ou le jour du rendez-vous
Déclaration de vol faite auprès de la gendarmerie.

- Timbre fiscal à acheter au bureau de tabac ou en ligne sur le site :
<https://timbres.impots.gouv.fr>
 - Passeport majeur : 86€
 - Passeport mineur de plus de 15 ans : 42€
 - Passeport mineur de moins de 15 ans : 17€
 - Perte/Vol de la carte d'identité : 25€

- En cas de première demande
 - Suite à naturalisation : Document prouvant la nationalité française : Décret, journal officiel, acte de naissance transcrit ou portant la mention de nationalité.

 - Naissance à l'étranger : Acte transcrit au service central de l'état civil.

- Nom d'usage ou changement de nom :
 - Pour nom d'usage d'un mineur : Autorisation écrite du parent non présent + pièce d'identité.
 - Acte de mariage ou document justifiant le changement de nom ou prénom.
 - En cas de divorce : Jugement de divorce ou autorisation de l'ex-conjoint.

- En cas de garde alternée suite à divorce : Jugement de divorce + carte d'identité des deux parents et justificatifs de domicile respectifs.

Les anciens titres seront à remettre obligatoirement lors du retrait des nouveaux documents.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires :

Nous contacter au 04 50 40 71 21 ou via : accueil@ferney-voltaire.fr